Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_84-DE

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Cysoing

Nomenclature : 9.1
2026/84

VILLE DE CYSOING

Délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 23 septembre 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents représentés : 3
Nombre de conseillers absents excusés : 1

Etaient présents :
DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, LEPERS Isabelle, FOCKENOY Marc, FREMAUX Céline, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :
BOILEAU Pascal (pouvoir DUMORTIER Benjamin), MAPPUS Raphaelle (pouvoir LUCHIER Catherine), DUMORTIER Daniel (pouvoir FOCKENOY Marc).

Etait absent excusé : COUSIN Didier.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

POINT N°02 : Cysoing, Ville ambassadrice du don d'organes

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du Code de la santé publique relatives au don d'organes et de tissus

Vu la proposition portée par le collectif d'associations Greffes+ visant à développer le réseau des « Villes ambassadrices du don d'organes » ;

Considérant que le don d'organes et de tissus constitue un enjeu majeur de santé publique et un acte de solidarité permettant de sauver ou d'améliorer la vie de nombreuses personnes ;

Considérant que la sensibilisation du public et l'information des familles contribuent à favoriser le dialogue autour du don d'organes et à faire connaître le principe du consentement présumé prévu par la loi ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Cysoing de s'associer à cette démarche citoyenne en devenant « Ville ambassadrice du don d'organes » ;

Considérant que cette adhésion se traduit notamment par l'installation de panneaux d'entrée de ville dédiés à cette action de sensibilisation et par la possibilité de mettre en œuvre diverses actions de communication et d'information à destination de la population ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

Article 1er : D'approuver l'adhésion de la commune de Cysoing à la charte « Ville ambassadrice du don d'organes ».

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_84-DE

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer charte jointe ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 3 : De préciser que les crédits nécessaires à la fourniture et à l'installation des panneaux d'entrée de ville sont inscrits au budget communal.

Vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Antoine SILVESTRI

La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_84-DE

CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

La commune de **CYSOING**,
représentée par son Maire,
Monsieur Benjamin Dumortier ;

L'Association **LA GRANDE ECHELLE**, partenaire du collectif **GREFFES+,**
représentée par Elodie WRIGHT, Coordinatrice,
Et Jean-Marie BOUCKAERT, Président,

L'Association TRANSHEPATE, membre du collectif GREFFE+,
Représentée par M François DELANNOY,

Conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, Les Villes ambassadrices amènent le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune de **CYSOING** se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes+, représenté par l'association La Grande Echelle en installant sur ses principales entrées de ville des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » et en les tenant toujours visibles.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_84-DE

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de sa mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la commune de CYSOING peut :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de la commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher l'engagement tout au long de l'année
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale, des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe

Le Collectif **GREFFES+** et les Associations **LA GRANDE ECHELLE** et **TRANSHEPATE** s'engagent, selon leurs possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le à Cysoing,

Le Maire,

Monsieur DUMORTIER

Pour le Collectif Greffes+

La Grande Echelle
Elodie WRIGHT,
Coordinatrice

Transhépate Hauts-de-France
François DELANNOY

Greffes+
unis pour le don d'organes